

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA24 09004

AVIS est donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2024, le règlement suivant :

RCA24 09004 | Règlement autorisant un emprunt de 7 021 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (dossier 1245486014).

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 décembre 2024.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 17 décembre 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert